

**SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT
COMMUNE DU LAVANDOU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ**
Siège social : Mairie du Lavandou – 83 980 LE LAVANDOU
Tél. : 04 94 05 15 70

Ref : GB/FB

Décision n°1071 par délégation du Conseil Syndical

**ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE – BUREAU D'ETUDES EURYECE
SUIVI ET CONTROLE DE LA DSP ASSAINISSEMENT (PARTIE TRAITEMENT)**

Le Président du Syndicat Mixte d'Assainissement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 23 juillet 2020 par laquelle le conseil syndical donne délégation à Monsieur le Président « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Considérant qu'un suivi et un contrôle de la délégation de service public d'assainissement (partie traitement) par un bureau d'études spécialisé s'avère nécessaire compte tenu de la technicité de la mission,

Considérant l'expertise dont bénéficie le bureau d'études Euryece en la matière et la parfaite connaissance des installations de la station d'épuration,

Considérant qu'il y a donc lieu de lui confier l'accord-cadre à bons de commande relatif à la mission susmentionnée,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un accord-cadre à bons de commande est passé avec le bureau d'études EURYECE, sis 10 allée des Gonsards, zone industrielle du Bois des Lots, 26 130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

ARTICLE 2 : L'accord-cadre est conclu sans montant minimum des prestations, et avec un montant maximum de 39 950 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre (4 ans à compter de la notification).

ARTICLE 3 : Monsieur le président est autorisé à signer toutes pièces afférentes au présent accord.

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du comité syndical.

ARTICLE 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions du SIA.

Fait au Lavandou, le 6 mars 2024


Le Président,
Gil BERNARDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-258301167-20240306-DM1071-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 08/03/2024